

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.230 Vœu relatif à la fermeture de certains accès de la station Barbès-Rochechouart.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la densité des flux piétons aux pieds de la station de métro Barbès-Rochechouart et aux alentours, liée notamment aux travaux sur le viaduc de la ligne 2 ;

Considérant que la RATP a récemment décidé de manière unilatérale de fermer l'accès côté rue Guy Patin les jours de marché, afin de lutter contre la présence de vendeurs à la sauvette à l'intérieur de la station ;

Considérant que cette mesure pénalise les habitants et usagers du métro, qui doivent faire un détour ;

Considérant que cette mesure met en danger les usagers en cas d'évacuation ;

Considérant que les mairies des 10^e et 18^e arrondissements souhaitent privilégier un travail coordonné entre la police, la DPSP et les services de sécurité de la RATP ;

Le conseil de Paris, sur proposition d'Alexandra Cordebard, Eric Lejoindre et des élus du groupe socialiste et apparentés,

Demande à la RATP :

- de maintenir tous les accès de la station Barbès-Rochechouart ouverts tous les jours, y compris les jours de marché ;
- d'assurer la présence en nombre suffisant d'agents pour permettre la liberté de circulation dans les espaces dont elle a la responsabilité, notamment les jours de marché ;
- de poursuivre les échanges avec les services de prévention et de sécurité impliqués (Police et DPSP) afin de trouver les réponses coordonnées les plus adaptées au phénomène de la vente à la sauvette.